



VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 AVRIL 2014

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 19 heures.

40 membres sont présents : MM. FIRKET Michel, de LAMOTTE Michel, Mme YERNA Maggy, MM. MIKLATZKI Raphaël, GOFFIN Jean-Pierre, SCHROYEN André, STASSART Pierre, Mme DEFRAIGNE Christine, M. CHAMAS Fouad, Mme WEGIMONT Corinne, M. GILISSEN Pierre, Mmes SHABAN Fatima, ERNST de la GRAETE Brigitte, M. HUPKENS Jean Pierre, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Jean-Claude MARCOURT, LEONARD Roland, Mme NIKOLIC Diana, MM. BOUGNOUCH Mohammed, DREZE Fabrice, Mme FRAIPONT Elisabeth, M. AYDOGDU Mehmet, Mme DE KEYSER Véronique, M. PETERS Michel, Mme FRISEE Nathalie, MM. HEDEBOUW Raoul, FAWAY Michel, SCHREUER François, MARNEFFE Jacques, MANIGLIA Giuseppe, Mmes NEUPREZ Audrey, SCHLITZ Sarah, MM. MARAITE Louis, GILLIS Marc, BOVY Sébastien, Mme LECRON Sophie, MM. le BUSSY Quentin, BONJEAN Jean-Paul et DEMEYER Willy, BOURGMESTRE.

Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Directeur général, M. MANTOVANI Serge, Directeur général adjoint, M. BEAUPERE Christian, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de police.

9 membres sont absents : MM. EMONTS Claude, GODEAUX Jean-Géry, FORET Gilles, Mmes FERNANDEZ FERNANDEZ Julie, LAMBERT Marie-Claire, MM. DREZE Benoît, BOUSETTA Hassan, Mmes BLAVIER Géraldine, DELVAUX Anne.

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27et L1122-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE

1.

Entend une interpellation de M. Raphael MIKLATZKI intitulée « L'amende administrative pour lutter contre la prolifération des pigeons dans notre ville » à laquelle répond M. André SCHROYEN.

Entend une interpellation de Mme Brigitte ERNST de la GRAETE intitulée « Pour des espaces publics plus conviviaux » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mmes Bénédicte HEINDRICHS et Sarah SCHLITZ intitulée « Le coût des déchets n'est pas une fatalité » à laquelle répond M. André SCHROYEN.

(M. Gilles FORET entre en séance : 41 présents).

Entend une interpellation de Mmes Christine DEFRAIGNE, Elisabeth FRAIPONT, Diana NIKOLIC, MM. Michel PETERS, Raphael MIKLATZKI intitulée « L'impact des travaux sur les commerçants, entrepreneurs et professions libérales liégeois » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

(M. Jean-Géry GODEAUX entre en séance : 42 présents).

Entend une interpellation de MM. Pierre GILISSEN, Louis MARAITE intitulée « L'utilisation de pierres wallonnes dans les chantiers liégeois » à laquelle répond M. Roland LEONARD.

(MM. Claude EMONTS, Hassan BOUSETTA entrent en séance : 44 présents).

Entend une interpellation de Mme Bénédicte HEINDRICHS intitulée « L'avenir de la fiche FEDER sur le quartier de Rocourt » à laquelle répond Mme Maggy YERNA.

Entend une interpellation de M. Fabrice DREZE intitulée « Avenir du quartier Place du Marché – Féronstrée – Hors Château » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Sophie LECRON intitulée « La politique de stationnement à Liège va-t-elle subir » à laquelle répond M. Michel FIRKET.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Décide de passer un marché par procédure négociée en vue de l'entretien du simulateur de collision de la Zone de police pour une durée de 4 ans – adopte le cahier spécial des charges.

SEANCE DU 28 AVRIL 2014

3.

Décide d'acquérir, via le marché du SPF Personnel et Organisation, ouvert aux Zones de police, de 21 armoires vestiaires métalliques doubles pour la Zone de police.

4.

Décide d'exécuter les travaux relatifs au retrait de calorifuges en caves et d'un dossier d'évier au Commissariat d'Outremeuse dans le cadre du marché de la Ville conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale relatif aux travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans les bâtiments communaux.

5.

Décide de passer un accord-cadre en vue de la fourniture de vêtements sur mesure (tenue de base) de la police intégrée afin d'équiper tous les membres du cadre opérationnel de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

6.

Décide d'approuver l'avenant au contrat d'entretien du réseau caméras de la Zone de police conclu le prolongeant aux mêmes conditions que le marché initial pour la période du 8 juillet 2014 au 31 décembre 2014.

7.

Décide de passer un accord-cadre en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque VW du charroi de la Zone de police, pour une durée de 2 ans – adopte le cahier spécial des charges.

8.

Décide de passer un accord-cadre en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque TOYOTA du charroi de la Zone de police, pour une durée de 2 ans – adopte le cahier spécial des charges.

9.

Décide de passer un accord-cadre en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les motos de marque BMW du charroi de la Zone de police, pour une durée de 2 ans - adopte le cahier spécial des charges.

10.

Décide de passer un accord-cadre en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque PEUGEOT du charroi de la Zone de police, pour une durée de 2 ans – adopte le cahier spécial des charges.

11.

Décide de passer un accord-cadre en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque BMW du charroi de la Zone de police, pour une durée de 2 ans – adopte le cahier spécial des charges.

12.

Décide de passer un accord-cadre en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque SKODA du charroi de la Zone de police, pour une durée de 2 ans – adopte le cahier spécial des charges.

13.

Décide d'acquérir, via le marché du SPF Personnel et Organisation et ouvert aux Zones de police, de 200 chaises empilables pour la Zone de police.

14.

Décide d'acquérir, via le marché du Service Public de Wallonie ouvert aux Zones de police, de 65 tables pour la Zone de police.

15.

Décide d'acquérir, via le marché du SPF Personnel et Organisation ouvert aux Zones de police, de 45 sièges de bureau pour la Zone de police.

16.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

1. rue Bois Gotha:

création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeubles n°64, sur une distance de 6 mètres.

2. rue des Guillemins:

création de deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées à hauteur des immeubles n°26-30, sur une distance de 6 mètres.

SEANCE DU 28 AVRIL 2014

3. rue de l'Épargne:
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°83-87, sur une distance de 6 mètres.
4. rue de la Légia:
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeubles n°28, sur une distance de 6 mètres.
5. rue de Seraing:
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°9, sur une distance de 6 mètres.
6. rue des Cortils:
suppression d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°3, sur une distance de 6 mètres.
7. quai du Barbou:
suppression d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°33, sur une distance de 6 mètres.
8. rue Emile Vandervelde:
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°20, sur une distance de 5 mètres.
9. avenue Albert 1^{er}:
création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains entre les immeubles n°s 140 et 136, sur une distance de 20 mètres.
10. boulevard Sainte-Beuve:
création d'arrêts de bus, à hauteur des immeubles n°s 62 à 68.
11. rue de Hesbaye:
création d'une zone de stationnement réservée aux véhicules de police, rue de Hesbaye à l'opposé du n°98, sur une distance de 6 mètres.
12. rue de Kinkempois:
suppression du stationnement alternatif par quinzaine. Il sera remplacé par une interdiction de stationner du côté des immeubles à numérotation impaire.
13. rue Patenier:
interdiction de stationnement, à hauteur de l'immeuble n°2, entre les garages des immeubles n°4 et n°2, sur une distance de 2 mètres, ainsi qu'après le garage de l'immeuble n°2, sur une distance de 3 mètre.
14. rue Vinâve:
interdiction de stationnement à hauteur de l'immeuble n°154 et plus précisément à hauteur de la porte située à droite du garage dudit immeuble, sur une distance de 2 mètres.

SEANCE DU 28 AVRIL 2014

15. rue Chauve-Souris:
création d'un passage pour piétons, au carrefour formé avec la rue du Laveu.

17.

Décide d'adopter le règlement complémentaire de la police de la circulation routière concernant la rue de Waroux (voirie communale).

18.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. «JAZZ A LIEGE » de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L., pour l'organisation de la manifestation « Mithra Jazz à Liège », organisée du 8 au 10 mai 2014.

19.

Décide d'adopter la convention entre la Ville et l' A.S.B.L. « SPORT ET SANTE » relative aux modalités de collaboration en vue de l'organisation activités destinées à promouvoir la pratique sportive.

19 Bis.

Adopte la convention entre la Ville et l' ASBL « SPORT ET SANTE » relative aux modalités de collaboration en vue de l'organisation de la manifestation « 15 km de Liège Métropole » - exonère l'ASBL de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention indirecte opérateur pour la manifestation.

20.

Décide d'adopter la convention à conclure entre la Ville et l' A.S.B.L. « BELLESCOURSES », relative aux manifestations sportives dénommées « La Corrida des Remparts » du 28/05/2014, « La Belle-Iloise » du 7/09/2014, « Les 10 Miles de Liège » du 23/11/2014 et « La Belle Hivernoise » du 21/12/2014 - exonère ladite A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroie une subvention indirecte opérateur à ladite A.S.B.L., pour l'organisation des manifestations sportives dont question.

21.

Décide d'adopter un marché par procédure négociée sans publicité, constaté par simple facture acceptée en vue de l'acquisition d'un mini PC et d'un Dongle eVideo.

22.

Décide d'adopter le texte de la convention à conclure avec la S.A. « BELFIUS BANQUE » relative à la mise à disposition d'une surface murale attenante à la voirie du domaine public rue des Mineurs n°12 à 4000 LIEGE pour le placement d'une plaque commémorative.

23.

Décide d'autoriser la vente d'un immeuble sis à Machelen Broekstraat 20 dans le cadre de la succession Lombart.

24.

Décide de prendre connaissance des décisions du Collège communal relatives à la délégation du contreseing de M. le Directeur général.

25.

Décide de prendre connaissance de la décision du Collège communal de procéder au paiement de la facture relative à l'acquisition d'une tablette Samsung galaxy.

M. le BOURGMESTRE sollicite une urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit :

- d'adopter la convention à conclure avec l'ASBL « SPORT ET CULTURE PROMO », relative à la manifestation dénommée « Liège-sur-Provence » qui se déroule du 29/05/2014 au 01/06/2014
- d'exonérer ladite ASBL de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention indirecte opérateur à ladite ASBL.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

Addendum 25 bis

Proposition de motion relative à la réforme des allocations d'insertion et ses conséquences.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Benoit DREZE, Conseiller communal.

Une motion commune PS et CDH sera soumise aux membres du Conseil pendant la séance.

M. l'Echevin FIRKET

26.

Décide de solliciter un prêt long terme pour la construction d'une piscine, rue Jonfosse dans le cadre du financement alternatif des infrastructures sportives décidé par le Gouvernement wallon – approuve les termes de la convention particulière.

La délibération est adoptée par 37 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions.

27.

Décide de solliciter un prêt long terme pour la construction de huit logements sis à Liège, rue Morinval dans le cadre du financement alternatif d'investissements logements sociaux et moyens décidé par le Gouvernement wallon – approuve les termes de la convention particulière.

28.

Décide d'approuver le texte de l'avenant n° 9 au contrat de gestion à conclure avec l' ASBL « Association Culturelle et Sportive d'Angleur ».

29.

Décide d'approuver le texte de l'avenant n° 8 au contrat de gestion à conclure avec l' ASBL « ANIMATION ET CREATIVITE »

30.

Décide d' émettre un avis sur :

1. le compte afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Saints-Pierre et Paul
2. le compte afférent à l'exercice 2009
 1. de la Fabrique d'église Saint-Antoine et Sainte-Catherine
3. le compte afférent à l'exercice 2011
 1. de la Fabrique d'église Sainte-Famille
4. le compte afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (Liège)
 2. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (Saint-Nicolas)
 3. de la Fabrique d'église Saint-Lambert
 4. du Conseil d'administration de l'église protestante évangélique du Réveil
 5. de la Fabrique d'église Notre-Dame des Lumières
 6. de la Fabrique d'église Saint-Pholien
 7. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Angleur)
 8. de la Fabrique d'église Saint-Vincent et Sainte-Barbe
5. le budget afférent à l'exercice 2013
 1. du Conseil d'administration de l'église protestante évangélique des Croisiers
6. la 1ère modification budgétaire 2013
 1. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur (Angleur)
 2. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Ans)
 3. de la Fabrique d'église Notre-Dame de la Visitation
 4. de la Fabrique d'église Saint-Remi

SEANCE DU 28 AVRIL 2014

5. de la Fabrique d'église Sainte-Walburge
6. de la Fabrique d'église Saint-Vincent
7. de la Fabrique d'église Sainte-Marguerite
8. de la Fabrique d'église Saint-Amand
9. de la Fabrique d'église Saint-Jacques
10. de la Fabrique d'église Saint-Léon
11. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Liège)
12. de la Fabrique d'église Saint-Christophe
13. du Conseil d'administration de l'église protestante de Grâce-Hollogne Réveil
14. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur et Notre-Dame de Lourdes
15. de la Fabrique d'église Sainte-Marie des Anges
16. du Conseil d'administration de l'église protestante Marcellis
17. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Saint-Rosaire (Sclessin)
18. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Jupille)
19. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur (Grivegnée)
20. de la Fabrique d'église Saint-Pierre
21. de la Fabrique d'église Saint-Jean-Marie Vianney

31.

Décide de transférer l'immeuble sis rue de Droixhe, 10 à 4000 LIEGE cadastré 9ème division, section b n°341 L9 et 341 V8, dans le domaine public de la Ville de Liège.

32.

Décide de retirer sa délibération du 25 novembre 2013 relative à l'acceptation du legs de feu Mme DRAPIER Mariette Hubertine - accepte la déclaration de succession envoyée par le notaire GILLET le 24 janvier 2014 – décide d'autoriser la vente de gré à gré.

33.

Vente publique d'un bâtiment administratif sis bd Jean De Wilde - fixe le montant de la mise à prix.

La délibération est adoptée par 41 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

34.

Vente publique d'une maison d'habitation sise impasse des Ursulines, 3 – fixe le montant de la mise à prix.

La délibération est adoptée par 41 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

35.

Vente publique d'une maison d'habitation sise rue de Hesbaye, 138 – fixe le montant de la mise à prix.

La délibération est adoptée par 41 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

36.

Echange immobilier sans soulte Ville de Liège / Région wallonne de parcelles.

37.

Accord sur le projet de bail emphytéotique Ville de Liège/Société anonyme Stade de Rocourt, pour une partie des terrains et constructions sis sur le site de la rue de la Tonne.

Addendum 37bis

Proposition de motion concernant la mise en œuvre d'un réseau express ferroviaire Liégeois.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. François SCHREUER, Conseiller communal.

Ce point est renvoyé en Commission.

Mme l'Echevin YERNA

38.

Décide d'adopter le nouveau règlement redevance applicable aux fêtes foraines et activités foraines sur domaine public.

39.

Décide :

- d'adopter la convention avec l'ASBL " LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES " relative à l'organisation de la manifestation " Grande Fête du Commerce " du 8 au 10 mai 2014;
- d'octroyer des subsides direct et indirect opérateurs à ladite A.S.B.L.

40.

Décide d'exonérer la Régie communale autonome « LIEGE DEVELOPPEMENT » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique pour 2014.

41.

Décide de passer un marché par appel d'offre ouvert concernant la mission d'étude et de surveillance des travaux de restauration et rénovation du cloître Saint-Jean l'Evangeliste - place Xavier Neujean 34 à 40 et Cloître St Jean 1 à 7, 4000 LIEGE – fixe les critères de sélection qualitative - approuve le cahier spécial des charges.

42.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'ASBL « AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE LIEGE LOGEMENT » pour l'année 2014.

M. l'Echevin HUPKENS

43.

Décide :

- d'accepter la donation de Mme LEYENS à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine;
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

44.

Décide :

- d'accepter la donation de M. THOMAS - BILSTEIN à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine;
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

45.

Décide :

- d'accepter la donation de Mme Luce BOULU à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

46.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « ACADEMIE DE MUSIQUE GRETRY » pour l'année 2014.

47.

Décide :

- d'exonérer l'association « AL BOTROÛLE » de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

48.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LE CHŒUR LES BENGALIS DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

49.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l' A.S.B.L.« COMITE CULTUREL DROIXHE - BRESSOUX» pour l'année 2014.

50.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « GAMMA PHOTO CLUB » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

51.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « JAUNEORANGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

52.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « NOUVELLE ETUVE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

53.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « OUTREMEUSE PROMOTION » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

54.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « PROSCENIUM » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

55.

Décide :

- d'exonérer l' Association « SOCIETE DE LANGUE ET DE LITTERATURE WALLONNES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2014.

56.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « THEATRE DU GAI – SAVOIR » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

57.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « LIS MOI QUI TU ES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

58.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « LE COMPTOIR : PETITS EDITEURS ET METIERS DU LIVRE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

59.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « CHORALE LES COLIBRIS DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

60.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'AQUARIUM MARCEL DUBUISSON ET DU MUSEE DE ZOOLOGIE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

61.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « CONCOURS DE PIANO DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

62.

Décide :

- d'exonérer la Compagnie « LE GRANDGOUSIER - TROUPE THEATRALE DE L'ECOLE D'HOTELLERIE DE LA VILLE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite compagnie pour l'année 2014.

63.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « LES NUITS DE SEPTEMBRE - FESTIVAL DE WALLONIE A LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

64.

Décide :

- d'exonérer l' Association A.S.B.L.« MUSEE D'ART RELIGIEUX ET D'ART MOSAN» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

65.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « MAISON DE LA SCIENCE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

66.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « MAISON DE LA METALLURGIE ET DE L'INDUSTRIE DE LIEGE - CENTRE DE CULTURE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

67.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'Association A.S.B.L. « FOYER CULTUREL DE JUPILLE - WANDRE » pour l'année 2014.

68.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CONCERTS DE MIDI DE LA VILLE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

69.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « LA COMPAGNIE ROGER DARTON VARIETES DE WALLONIE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

70.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « CENTRE CULTUREL COMMUNAUTAIRE DE GLAIN » de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

71.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « FESTIVAL VOIX DE FEMMES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

72.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « THEATRE UNIVERSITAIRE ROYAL DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

73.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « COLLECTIF DU LION » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

SEANCE DU 28 AVRIL 2014

74.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l' A.S.B.L. « MNEMA » pour l'année 2014.

75.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l' A.S.B.L.« SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT A L'ART WALLON » pour l'année 2014.

76.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « UNION CULTURELLE WALLONNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

77.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « ALLIANCE URBAINE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

78.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « L'AQUILONE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

79.

Décide d'octroyer une subvention directe classique pour l'année 2014, à l' A.S.B.L. « THEATRE ARLEQUIN ».

80.

Décide d'octroyer une subvention directe classique pour l'année 2014, à l' A.S.B.L. « THEATRE ARLEQUIN ».

81.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur à l' A.S.B.L. «JAZZ A LIEGE» pour l'organisation du 24^{ème} Festival «Mithra Jazz à Liège», du 8 au 10 mai 2014.

82.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « BOUMBOUM TRALALA » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

83.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DU THIER A LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

84.

Décide :

- d'exonérer l' Association « CHOEUR SYMPHONIQUE SAINT-JACQUES DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

85.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l' A.S.B.L.« CENTRE MULTIMEDIA DON BOSCO. » pour l'année 2014.

86.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « CROCH' » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

87.

Décide :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « RENDEZ-VOUS MUSICAUX LIEGEOIS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

88.

Décide :

- d'accepter la donation de Mme Francine FAURE – FABRY à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine;
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

89.

Proposition de développement d'une politique communale de l'architecture.
Point ajouté à la demande de M. François SCHREUER, Conseiller communal.

M. l'Echevin SCHROYEN

90.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté par facture acceptée pour les travaux de mise en peinture des ferronneries de l'accès dit des « Oblats », au Parc de la Chartreuse, situé rue Soubre (4020 LIEGE) inscrits dans le cadre du programme « Interreg IVB ENO - VALUE ADDED ».

91.

Décide:

- d'adopter le texte de la convention avec l'A.S.B.L. « LA MAISON LIEGEOISE DE L'ENVIRONNEMENT » relative à l'organisation de la manifestation « Liège au jardin » du 1^{er} mai 2014;
- d'exonérer l'association de fournir les bilans, comptes de résultats, rapports de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention indirecte opérateur à ladite A.S.B.L.

92.

Décide de retirer sa décision du 24 février 2014, passant un marché de service eu vue de la réalisation d'un projet artistique d'écriture – décide de passer un nouveau marché par procédure négociée pour la réalisation d'un projet artistique d'écriture – adopte le cahier spécial des charges.

93.

Décide d'approuver le texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « LIEGE PROPETE ET ENVIRONNEMENT » relative aux modalités d'organisation de la manifestation « Week-end de la Propreté et Portes ouvertes des serres de Bressoux » (24 mai 2014) - décide d'exonérer l'association de fournir les bilan, comptes de résultats, rapports de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside octroi d'une subvention indirecte opérateur à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de la manifestation.

94.

Décide d'adopter le modèle du "Contrat d'insertion sociale en logement d'accueil temporaire" et du "Règlement d'ordre intérieur du logement d'accueil temporaire sis rue Mandeville" liant les bénéficiaires d'un hébergement organisé par le Service social communal de la Ville dans l'immeuble situé 41 rue Mandeville à 4000 LIEGE, lors de situations d'extrême urgence sociale.

95.

Décide d'adopter la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. "OMNYS", dans le cadre de l'organisation de la Bourse d'échanges "WINWIN" de Liège qui aura lieu le jeudi 25 septembre 2014 à l'ancienne Halle aux viandes de Liège - exonère ladite A.S.B.L. de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroie ladite A.S.B.L. d'une subvention directe opérateur, ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour l'organisation de la Bourse d'échanges « WINWIN ».

M. l'Echevin STASSART

96.

Décide l'avenant n°4 au contrat n° 2010/10 relatif à la dosimétrie externe du personnel du Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (P.S.E.) conclu entre la Ville de Liège et l'Université de Liège.

97.

Décide de passer un marché sur catalogue(s) de fournitures de produits et matériel de peintures en bâtiment, pour le compte du Département de l'Instruction publique, (d' une durée de 36 mois) - adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères de sélection qualitative et d'attribution.

98.

Décide de passer un marché sur catalogue(s) de fournitures d'épices, aromates, conserves et surgelés, pour le compte du Département de l'Instruction publique (pour une durée de 36 mois) – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères de sélection qualitative et d'attribution.

99.

Décide de passer un marché de fournitures ayant pour objet la souscription d'abonnements de magazines et de livres pédagogiques, destiné aux Départements de l'Instruction publique, de la Vie sociale, de la Proximité et de la Petite Enfance et de la Lecture publique, pour une durée de 36 mois – adopte le cahier spécial des charges.

100.

Décide de passer un marché sur catalogue(s) de fournitures de matériaux de construction destiné aux sections techniques de l'enseignement communal, d'une durée de 36 mois – adopte le cahier spécial des charges - fixe les critères de sélection qualitative et d'attribution.

101.

Décide de passer un marché de fournitures de volaille et de gibier, pour le compte du Département de l'Instruction publique, d'une durée de 36 mois – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères de sélection qualitative.

102.

Décide de procéder pour l'exercice 2014 à l'acquisition de matériel audiovisuel divers pour le compte du Département de l'Instruction publique dans le cadre du marché stock.

M. l'Echevin LEONARD

103.

Décide d'approuver les travaux modificatifs et supplémentaires au projet initial des travaux de réfection des blocs sanitaires de maternelle à l'école fondamentale communale Belleflamme, rue Demoitelle 19 à 4030 GRIVEGNEE.

104.

Décide d'approuver les travaux modificatifs apportés au projet initial des travaux d'amélioration de l'acoustique du dortoir à la Crèche Belle Jardinière, rue du Vallon 3 à 4031 ANGLEUR.

105.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la mise en conformité incendie et rénovation du Théâtre Arlequin du complexe « RUTXHIEL », rue Rutchiel, 3 à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

106.

Décide de passer un accord-cadre de services concernant la mise sur plan du réseau gaz dans divers bâtiments administratifs et scolaires en adjudication ouverte à conclure avec un seul adjudicataire - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir l'accord-cadre et fixant tous les termes - fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

SEANCE DU 28 AVRIL 2014

107.

Décide d'acquérir du matériel plomberie, gaz et chauffage, dans le cadre du marché « stock ».

108.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la mise en conformité des aménagements de chauffage et sanitaire à la maison de quartier « Sclessin », place Ferrer, 14 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges - sollicite les subsides du Plan Fédéral des Grandes Villes (P.F.G.V.).

109.

Décide d'acquérir du bois divers destiné aux bâtiments administratifs et aux bâtiments scolaires pour l'exercice 2014 dans le cadre du marché « stock ».

110.

Décide de faire exécuter les travaux de renouvellement des toitures et de l'isolation à la Maison de Quartier de Sclessin, place Ferrer 14, 4000 LIEGE dans le cadre du marché « stock » relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux - sollicite les subsides du Plan fédéral des Grandes villes (PFGV).

111.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour mise en conformité incendie et rénovation à la Maison de quartier "Sclessin", place Ferrer 14 à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché - sollicitation des subsides du Plan Fédéral des Grandes Ville (P.F.G.V.).

112.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour placement d'une détection à gaz multiples, de postes de détentes acétylène/oxygène et d'extraction de l'air vicié par réseau de gainage l'école "Léon-Mignon-Agimont", rue Léon-Mignon 2 à 4000 LIEGE – adopte du cahier spécial des charges.

113.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la rénovation des équipements de la chaufferie Centre culturel - Couvent, rue du Couvent 106, 4020 LIEGE – adopte du cahier spécial des charges - sollicite la subvention du Service public de Wallonie (UREBA).

114.

Décide:

- de passer un marché par voie d'appel d'offres ouvert pour les travaux de réalisation de terrain de football en gazon synthétique éclairés et aménagement des abords pour l'école des jeunes du royal football club de Liège au Complexe « Tonne », rue de la Tonne 80, 4000 LIEGE;
- de fixer du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative;
- d'adopter le cahier spécial des charges;
- de solliciter la subvention du Service Public de Wallonie (Infrasports);
- d'approuver le projet résultant de la mission complète d'études, de coordination, de contrôle, dans le cadre de la réalisation de terrains de football en gazon synthétique éclairés et aménagement des abords pour l'école des jeunes du Royal Football Club de Liège sur le site de l'ancien quartier militaire Lemans situé rue de la Tonne à 4000 LIEGE.

115.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour l'aménagement en vue de l'installation de l'abri jour à la Division M.E.P. (plantation) du complexe "Morinval", rue Morinval 27 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges – sollicite les subsides du Plan Fédéral des Grandes Villes

116.

Décide de passer un marché par voie adjudication ouverte pour les travaux de parachèvement des enduits de façades à l'Eglise Saint-Vincent, avenue Albert Mahiels à 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges – sollicite les subsides du Plan d'Investissement des Communes (2013-2016).

117.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la réalisation de travaux d'aménagement au Club des Pensionnés du complexe Saint-Christophe, place Saint-Christophe 2 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

118.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture et le placement d'un système de sonorisation pour le service du Protocole – adopte le cahier spécial des charges.

119.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture de revêtements de sol destiné à l'Ilôt Saint-Georges quai de la Batte 10 à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

120.

Décide d'acquérir du bois divers destinés aux bâtiments administratifs et aux bâtiments scolaires pour l'exercice 2014, dans le cadre du marché « stock ».

121.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de remplacement des châssis du hall d'entrée, par des châssis en aluminium avec double vitrage, au C.E.F.A. du Complexe « Beaux-Arts », rue des Beaux-Arts, 4 à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

122.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la réalisation, en deux tranches, des travaux de réfection du plafond de la salle de gymnastique à l'école du complexe « Brigade Piron », avenue Brigade Piron, 1 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

123.

Décide d'approuver la réalisation l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de restauration et de réaffectation à effectuer dans le bâtiment classé de la Société libre d'Emulation, sis place du XX Août 16, 4000 LIEGE en vue d'y installer le Théâtre de la Place (avenant 11).

124.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour les travaux d'aménagement des vestiaires pour l'école des jeunes du royal football club de Liège au Complexe « Tonne », rue de la Tonne 80, 4000 LIEGE - fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges - sollicitation de la subvention du Service Public de Wallonie (Infrasports) - approuve le projet établi résultant de la mission complète d'études, de coordination, de contrôle, dans le cadre de la réalisation de vestiaires pour l'école des jeunes du Royal Football Club de Liège sur le site de l'ancien quartier militaire Lemans situé rue de la Tonne à 4000 LIEGE.

125.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la remplacement des aérothermes du réfectoire, les travaux de conformité de la chaufferie y compris compartimentage et tableau électrique à l'école primaire Vieille Montagne, place Vieille Montagne 13 à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

126.

Décide de passer un marché par voie adjudication ouverte pour les travaux de remplacement des châssis en bois et traitement des châssis existants (en deux tranches) à l'école de « Basse-Wez 54 », rue Basse-Wez, 54 à 4020 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges.

127.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la réalisation de travaux de mise en conformité de l'installation électrique à la Maison de Quartier « Sclessin », place Ferrer 14 à 4000 SCLESSIN – adopte le cahier spécial des charges - sollicite les subsides du Plan Fédéral des Grandes Villes.

128.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture d'un revêtement de sol pour les escaliers du 0 au +2 ainsi que la salle des pas perdus de l'Hôtel de Ville place du Marché 2 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

129.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la mise en conformité des appareils gaz dans divers bâtiments - adopte le cahier spécial des charges.

130.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour le placement d'un éclairage dans la salle des Pas Perdus ainsi que dans les cages d'escaliers à l'Hôtel de Ville, place du Marché, 2 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

131.

Décide de procéder par voie d'adjudication ouverte pour la passation d'un accord-cadre conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) à conclure avec un seul adjudicataire par lot, d'une durée déterminée de 48 mois pour la réalisation de travaux d'électricité, de data et de mise en conformité électrique à effectuer dans des

SEANCE DU 28 AVRIL 2014

Bâtiments communaux – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges dressé en vue de la réalisation de cet accord - arrêt du texte de la convention à conclure entre la Ville de Liège et le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution de l'accord-cadre conjoint.

132.

Décide de passer un marché public par procédure négociée sans publicité pour l'intégration de deux œuvres d'arts au Centre International d'Arts et de Culture, Parc de la Boverie à 4020 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges - sollicite les subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

AJOURNE

133.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'amélioration des revêtements de voirie, rue du Cheval Blanc (4000 LIEGE).

134.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'amélioration des revêtements de voirie, rue Wazon (4000 LIEGE).

135.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'amélioration des revêtements de voirie, boulevard des Hauteurs (4000 LIEGE).

136.

Décide d'approuver les travaux modificatifs de remplacement de trappillons dans la rue des Mineurs (4000 LIEGE).

137.

Décide d'approuver les travaux modificatifs exécutés dans le cadre d'entretien du pavage de la rue Hors-Château (4000 LIEGE).

138.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours des travaux de voirie de l'avenue Jean Hans à 4030 GRIVEGNEE.

139.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours des travaux de voirie de la rue des Prés à 4020 LIEGE.

140.

Décide de passer un accord-cadre pour la fourniture de dalles en caoutchouc pour sols amortissants dans les aires de jeux à conclure avec un seul participant – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir l'accord-cadre et fixant tous les termes (se terminant le 31 décembre 2016) – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

141.

Décide de passer un marché par procédure négociée par une facture acceptée pour l'acquisition de machines et d'outillages nécessaires à l'atelier des Tailleurs de pierre.

142.

Décide de passer un accord-cadre sur catalogue à conclure avec un seul participant par lot par voie d'appel d'offres ouvert européen pour l'acquisition de modules de jeux pour le service des Plaines de jeux, en trois lots - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, se terminant le 31 décembre 2016 – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

143.

Décide d'acquérir 30 véhicules auprès des fournisseurs désignés en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie.

Mme l'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ

144.

Décide de passer un marché pour les travaux de remise en état du mur du fond du cimetière de Wandre-Centre – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

145.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité, pour les travaux de réalisation de columbariums à cellules fermées dans divers cimetières de la Ville de Liège – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

M. l'Echevin CHAMAS

146.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l' A.S.B.L. « IMAGE, SON ET ANIMATION ».

M. l'Echevin sollicite une urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit :

- d'adopter la convention à conclure avec l'ASBL « COORDINATION GENERALE SAINT-LEONARD », relative à la manifestation dénommée « Saint-Léonard en couleurs » qui se déroulera le 07/06/2014 sur la place Vieille-Montagne
- d'exonérer ladite ASBL de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention indirecte opérateur à ladite ASBL.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

(M. Benoit DREZE entre en séance : 45 présents)

ADDENDUM 25 bis

Proposition de motion relative à la réforme des allocations d'insertion

La motion est adoptée par 26 voix pour, 19 voix contre et 0 abstention.

La séance est levée à 22 heures 15'.

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général adjoint,

Le Bourgmestre,

Serge MANTOVANI

Willy DEMEYER.